

Projet pédagogique en partenariat
avec
un intervenant extérieur

Transmettre ce document renseigné à l'inspecteur de l'Education Nationale de votre circonscription pour l'agrément du projet dans le cadre d'interventions en partenariat.

Ecole	
Classe(s) concernée(s)	
Enseignant(s) responsable(s) du projet	
Nom, prénom de l'intervenant	
Employeur (si rémunéré)	

1. Dans le cadre de la programmation annuelle de classe, de cycle ou d'école, suivant le projet en partenariat, quelles sont :
 - Les activités encadrées avec l'intervenant :
 -
 -
 -
 - Nombre et fréquence des interventions :
 - Durée d'une intervention :
 - Volume horaire global :
 - Dates des interventions (6 à 12 séances maximum) :

Renseigner le tableau page 4 pour chaque classe concernée

PROGRAMMATION DES ACTIVITES D'EPS DANS L'ECOLE

(indiquer les activités retenues par compétence)

COMPETENCES	Réaliser une performance mesurée : - activités athlétiques - activités de natation (Cycle 3)	Adapter ses déplacements à différents environnements : - activités d'orientation - activités de roule et glisse - activités de natation (Cycle 2 et CE2) - activités d'escalade - activités d'équitation - activités nautiques (C3)	S'opposer individuellement ou collectivement : - jeux de lutte - jeux de raquettes - jeux collectifs	Concevoir et réaliser des actions à visée artistique, esthétique ou expressive : - danse - mime - gymnastique artistique - gymnastique rythmique - activités de cirque - natation synchronisée
CYCLE 2				
CYCLE 3				

La participation d'un intervenant extérieur lors de trois modules d'apprentissage par an, dans des A.P.S. appartenant à des compétences différentes est le maximum qui puisse être envisagé pour une classe du cycle 3. Concernant le cycle 2 (CP et CE1), la participation d'un intervenant sera limitée à une unité d'apprentissage par classe en plus de la natation. Les objectifs et contenus de la maternelle, centrés essentiellement sur l'enfant, rendent incompatibles tout type d'intervention en E.P.S dans cette tranche d'âge.

Les activités nautiques, les sports de combat, le cyclisme sur route nécessitant un « encadrement renforcé » seront réservées au cycle 3 ainsi que toute activité encadrée par un éducateur sportif de spécialité (exemples : basket-ball, volley-ball, rugby, football, hand-ball, tennis, tennis de table, athlétisme, golf ...)

Avis du directeur :	Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>
Date :	Signature :	
Avis de l'inspecteur de l'Education nationale :		
Favorable <input type="checkbox"/>		
Défavorable <input type="checkbox"/> motif :		
Date :	signature :	

PLANNING ANNUEL DES ACTIVITES D'EPS DE LA CLASSE

(fiche à renseigner pour chaque classe fonctionnant en partenariat)

CLASSE :

Enseignant :

Nombre de séances d'EPS hebdomadaires :

Nombre de modules d'apprentissage :

Préciser les activités encadrées par l'enseignant seul et les activités encadrées en partenariat

Périodes :	Rentrée	Toussaint	Noël	Février	Printemps	Eté
Activités encadrées seul						
Activités encadrées en partenariat						

- aide à l'élaboration d'une programmation EPS : document « programmation en EPS à l'école primaire » (annexe 1 au plan d'action départemental EPS 22 ; septembre 1997)

Adresse du site EPS de l'Inspection Académique :

<http://www.ac-rennes.fr/ia22/actedu/accueilleps.htm>

- « Les trois heures hebdomadaires seront réparties au minimum sur 2 jours distincts par semaine. La pratique journalière, quand elle est réalisable dans des conditions acceptables, doit être recherchée aussi souvent que possible. » (Extraits des programmes 2007, cycles 2 et 3)